

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2262-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 4 mai 2026, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2262-2026 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Charles-Borromée*.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 6 mai 2026.


Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 337 Loi sur les cités et villes)

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié ce 6 mai l'avis ci-annexé sur le site Internet de la Ville de Saint-Charles-Borromée www.vivrescb.com conformément aux dispositions du *Règlement 2155-2019 concernant les modalités de publication des avis publics*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 mai 2026.


Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier